L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 14 JUILLET.

Nouvelles Télégraphiques.

Le Président et la clause des $20,000.

CONFERENCE A CE SUJET.

PROCES DE JEFF. DAVIS.

Excursion du président Johnson.

Dates de N. York du 10.

L'or à 140 1/8.

Le coton calme et ferme.

(Dépêches du *N. O. Times.*)

New York, 10 juillet, 3 P. M.—La loi martiale est rétablie à Norfolk.

Une délégation de Virginiens, cherchant à faire modifier la clause des $20,000 de la proclamation d'amnistie, a vu hier le Président qui n'a donné aux membres aucun encouragement.

Il leur a demandé s'ils préféraient que la proclamation d'amnistie fut supprimée? Pourraient-ils en désirer une qui fut plus facile?

Il s'agit sur le principe que les hommes avaient aidé la rebellion en proportion de leur richesse.

Un délégué—Non, nous ne l'avons pas fait.

Président—Oui, vous l'avez fait. Vous savez parfaitement que ce sont les hommes riches du Sud qui ont entraîné le peuple à la sécession. Mais je demeurais au Sud, et je sais bien comment ils ont fait. Votre Etat était en immense majorité opposé à la sécession, mais vos hommes riches ont employé leur influence pour y entraîner l'Etat. Sans les hommes ayant une fortune de plus de $20,000, il n'y aurait pas eu de guerre et presque tous ceux qui ont plus de $20,000, aujourd'hui ont acquis cette fortune au moyen de contrats avec le gouvernement rebelle, du moins il y a dix chances contre une pour que cela soit. Nous ferions bien de parler franchement sur ce sujet. Vous voulez faire écarter cette clause pour faire de l'argent, n'est-ce pas? Si vous désirez et sincèrement aider les pauvres, prenez le surplus des $20,000 que vous possédez et donnez le leur.

De cette manière vous leur porteriez secours tout en vous réduisant à des conditions qui vous feraient profiter de la proclamation d'amnistie. Je vous dirai librement que mon opinion est que quelques-uns d'entre vous devraient subir une taxe de $20,000 pour secourir les pauvres. Quand j'étais gouverneur militaire du Tennessee, j'imposai une pareille taxe sur ceux qui avaient été meneurs dans la rébellion, et la mesure eut un bon effet.

Un délégué—S'il en est ainsi, supposez qu'aucun de nous n'a été parmi les meneurs. Nous nous sommes tenus à l'écart aussi longtemps que nous l'avons pu, et nous avons été les derniers à nous y mettre.

Le président—Souvent les derniers sont devenus les premiers, c'est à dire ont été les plus dangereux de tous. Quoi qu'il en soit, messieurs, je ne dis pas que la politique dont je parle sera générale.

Quelques gens ont tâché de persuader au peuple que la proclamation d'amnistie était nuisible en ce qu'elle empêchait un capital de se produire et d'aider le pauvre. Il n'en est rien, ou si cela a lieu, c'est en conséquence de la violation des lois.

Le président a conclu en disant qu'il examinerait les pièces qu'ils lui présentaient, mais que jusqu'à présent il ne voyait aucune raison pour changer rien aux catégories d'exceptions.

Le procès de Jeff. Davis.

On dit que Jeff. Davis sera jugé par une commission militaire pour complicité dans l'assassinat du président Lincoln avant d'être jugé civilement pour trahison.

Le juge Marvin est le seul homme mis en avant pour la place de gouverneur provisoire en Floride.

Nos avis d'Europe sont du 30 juin.

Les 5-20 étaient cotés à 72, le coton à 20 à 1 4.

Les ventes de la semaine ont été de 70,000 balles.

Stock à Liverpool. 303,000 balles.

L'or a ouvert à 139 1/4 et a fermé lourdement à 140 1/8.

Le coton est calme et ferme.

Les 7-30 sont à 115 3/4.

Deux millions au bons du gouvernement ont été exportés samedi pour l'Europe.

Le gouverneur Pierpont, dans un mémoire adressé au Président, demande si les rebelles qui ont profité de la proclamation du président Lincoln n'ont pas droit à [illegible]

Le Président a fait [illegible] le bas Potomac; peut être [illegible]

(On parle d'une [illegible] reçue hier, suivant la [illegible] à 54 cents. *Times Ed.*)

Les Oeuvres de Charité.

Nous donnons ci-dessous le résultat des grandes oeuvres de charité, ainsi qu'une lettre de MM. Blessey et Joseph Santini qui ont fidèlement et honorablement accompli leur mission:

Aux membres du Comité des Oeuvres de Charité.

Messieurs—Conformément à vos désirs, nous avons distribué la somme de $1767 45, montant qui nous avait été confié, aux soldats invalides et aux pauvres familles.

Ci-annexé est un registre contenant les reçus de 112 personnes parmi lesquelles nous avons jugé à propos de secourir particulièrement les soldats estropiés.

Nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'agir ainsi, attendu que l'entretien de ces pauvres gens doit peser sur la communauté, puisqu'ils ont été réduits par leurs blessures à une incapacité totale de travail, quelques-uns ayant perdu les deux bras, d'autres une jambe et un bras et beaucoup d'entre eux un bras.

Le nombre de ces infortunés étant considérable, nous ne pouvons réellement concevoir comment ils pourront gagner honorablement leur vie, à moins que les citoyens n'avisent à les secourir par quelques moyens ou que le gouvernement ne prenne quelque mesure en leur faveur.

En addition à la somme de $1750 45 nous avons reçu de M. Wilson $25 d'un monsieur $12 ($1767 45), et nous avons en outre distribué à la même classe de personnes $731 25, y compris quelques comptes payés, ce qui fait un total de $2498 70. L'excédant a été généreusement donné par quelques personnes auxquelles nous offrons nos remerciements et notre sincère reconnaissance.

Dans l'espoir que notre conduite et nos efforts auront votre approbation nous avons l'honneur, messieurs, d'être respectueusement, etc....

JOSEPH SANTINI,
E. BLESSEY.

NOUVELLES DE BATON ROUGE.

Nous lisons dans le *Gazette and Comet* du 8 juillet:

La température continue à être ce qu'on désire qu'elle soit, la chaleur, de temps à autre, étant modifiée par de légères averses. Nous avons eu une série de belles nuits très agréables pour les promeneurs et assez fraîches pour convenir aux dormeurs.

Le coton arrive journellement de la campagne, et les affaires reçoivent de ces arrivages une impulsion considérable. Il y a ici maintenant beaucoup de mouvement et d'activité.

Le fleuve baisse d'une manière continue et les bateaux chargés de fret et de passagers descendent et montent comme autrefois. On en voit beaucoup.

On a parlé tout récemment de l'apparition des chenilles dans certains quartiers du voisinage, mais nous sommes heureux de dire que jusqu'à présent le mal qu'elles ont fait est fort léger. Nous espérons pouvoir annoncer bientôt leur disparition.

Mémoires adressés au Président.

Les deux documents qui suivent ont circulé depuis quelque temps en ville et doivent être adressés au président des Etats-Unis:

Mémoire.

A Son Excellence Andrew Johnson, président des Etats-Unis.

Nous, soussignés, citoyens loyaux de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

[illegible] ment approuvées par les plus hautes autorités [illegible] dans ce département. Nous protestons [illegible] contre tout rapport contraire [illegible] envoyé ici [illegible] pour vérifier la condition des affaires de cet Etat, et qui cherchent à affaiblir l'autorité du gouverneur Wells et à diminuer la confiance de l'administration dans sa loyauté et son dévouement à la cause de l'Union, et nous déclarons que ce rapport est faux, injuste, et sans fondement en fait. Nous espérons sincèrement que l'appui et l'assistance de l'administration seront accordés dans l'oeuvre qu'il entreprend pour accomplir l'organisation complète et heureuse de notre Etat sur les principes de l'harmonie et de la loyauté au gouvernement des Etats-Unis.

Voici maintenant le second mémoire:

A son Excellence Andrew Johnson, président des Etats-Unis:

Monsieur—Nous, soussignés, citoyens loyaux de la Louisiane, demandons la permission d'appeler votre attention sur la condition [illegible] des affaires dans cet Etat. Par suite des [illegible] tions du gouverneur Wells, le gouvernement de la ville de la Nouvelle Orléans a passé presque entièrement dans les mains des hommes [illegible]; et tout le pouvoir de l'Etat s'en va rapidement, par les mêmes moyens, dans la même direction. Des milliers de prisonniers rebelles sous parole et d'autres personnes, qui ont quitté l'Etat à cause de leur sympathie pour la rébellion, arrivent tous les jours en foule prendre le serment d'amnistie et se faire enregistrer comme votants. Ces hommes se sont coalisés dans le but d'obtenir possession du pouvoir de l'Etat à la prochaine élection—et favorisés, comme ils le sont, par l'Exécutif, ils sont certains d'accomplir leur but. En vue de ces circonstances, aussi bien que du mépris avoué qu'a manifesté constamment le gouverneur Wells pour les dispositions constitutionnelles et les lois, nous requérons respectueusement la nomination immédiate d'un gouverneur provisoire ou militaire avec de pleins pouvoirs pour procéder à la réorganisation de l'Etat par l'intermédiaire de ses citoyens loyaux.

NOUVELLE INDUSTRIE POLITIQUE.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Quoi qu'on ait dit de l'appauvrissement et de la ruine du Sud, il ne laisse pas que d'offrir un vaste champ de ressources à l'esprit d'entreprise des habitants du Nord. Aussi bon nombre de ceux-ci se sont-ils mis en quête "d'exploiter" ces ressources. On cite entre autres une véritable nuée de généraux démissionnaires ou en disponibilité et de politiqueurs en renom qui se sont abattus sur Richmond pour s'y livrer à un nouveau genre d'affaires que l'on désigne en langue indigène sous le nom de *pardon brokerage* (courtage de pardons) et qui consiste à obtenir par des influences [illegible], et moyennant une rétribution [illegible], l'absolution des péchés politiques. Les dispositions de la proclamation d'amnistie, qui exclut de ses bénéfices les personnes possédant plus de $20,000, se prêtent admirablement au [illegible] de cette entreprise, dont les promoteurs ont déjà réalisé, dit-on, des bénéfices considérables.

CANCANS POLITIQUES.—Le *Times* de New-York raconte, sur la foi d'un gentleman bien informé, qu'après le retour à Richmond des commissaires des conférences de Hampton Roads, le congrès confédéré a discuté sérieusement en séance secrète la question d'offrir à l'empereur des Français le protectorat de la confédération s'il voulait l'aider à conquérir son indépendance. Il était même question, au besoin, de transférer la souveraineté du Sud à la France. Cette proposition a été l'objet de chauds débats, les uns l'appuyant, les autres déclarant préférer le retour à l'Union.

Le même gentleman prétend que le gouvernement du Sud n'a jamais eu l'intention d'armer sérieusement les nègres. Le bill n'a été passé que pour amorcer les puissances étrangères et les amener à reconnaître la Confédération. Mais cette mesure, sur une si petite échelle qu'elle a été réalisée, a été funeste. C'est du moment que des nègres ont été incorporés dans l'armée que la désertion en masse a commencé parmi les soldats blancs, et dès lors la partie a été perdue sans ressource.

JEFFERSON DAVIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Pour M. Davis, il y a des impatients que sa vie [illegible] de fatigue. Ainsi, [illegible] ont adressé de Kansas une requête en [illegible] à M. Johnson. Voici ce morceau:

"Twin Springs, 17 juin 1865.

"Monsieur le Président, nous vous prions de [illegible] de faire pendre Davis. Nous voulons qu'il soit pendu. Si vous ne le pendez pas, il pourrait y en avoir dans le Kansas disposés à vous pendre vous-même. Faites-nous savoir ce que vous ferez."

C'est court, précis et gracieux. Cela rappelle le [illegible] patriote du Massachusetts, qui a offert une corde pour l'usage de M. Davis, et l'a envoyée au Président, en exprimant le voeu qu'elle fût utilisée, voulant partager un peu la gloire du bourreau.

Tandis que les impatients de la potence [illegible] à New York même, un homme aussi dévoué [illegible] de la défense de M. Davis. Cet homme [illegible] est le célèbre avocat Charles O'Conor. [illegible] M. Davis, il se propose de défendre par deux arguments principaux.

1o—M. Davis devait l'allégeance à son Etat, obéissance à ses lois et à ses ordres; s'il y a conflit entre le gouvernement général et celui d'Etat, les individus ne peuvent être punis; [illegible] être arrangé par les autorités entre elles.

2o—Le gouvernement fédéral, par ses proclamations, par ses lois, par l'échange des prisonniers, a reconnu [illegible] des rebelles [illegible] belligérants, ce qui donne à tout le gouvernement du Sud les droits de belligérants.

Nous ignorons combien de temps M. Davis restera encore au secret, et [illegible] on le jugera, le droit qu'on a de le faire étant fort douteux; [illegible] et M. O'Conor défend publiquement le prisonnier comme il a l'intention de le faire, son nom passera à la postérité comme celui de Malesherbes, de De Sèze et de Tronchet.

CHRONIQUE LOCALE.

ODEUR INFECTE.—La police a été prévenue qu'un chaland amarré au pied de la rue [illegible] rempli d'une substance [illegible] exhale une odeur infecte.

NOYÉ.—On a trouvé dans le fleuve, en face de la rue Barthélemy, près les entrepôts de tabac du Troisième District, le cadavre d'un homme dont on ignore le nom.

Le coroner fera l'enquête aujourd'hui.

VOLEURS DE COTON.—Plusieurs hommes et femmes, de petites filles et de jeunes garçons, arrêtés pour vol de coton sur la Levée, ont été condamnés à dix jours de détention au work house ou à la maison de refuge.

A nos abonnés des paroisses.

La restauration de la paix nous fait espérer un prompt rétablissement des communications postales entre les paroisses et la métropole louisianaise. Ce doit être une conséquence nécessaire de la réouverture des relations commerciales. Les voyageurs et les marchandises étant admis à circuler librement, il devient d'une nécessité urgente que le service postal soit réorganisé dans le plus bref délai. En attendant la réalisation des mesures que l'administration générale des postes ne peut tarder de prendre à cet effet, nous allons nous préparer à reprendre la publication de notre édition semi-hebdomadaire à l'usage des paroisses.

Cette édition contiendra, comme autrefois, toutes les matières qui auront paru dans l'édition quotidienne et le feuilleton. Le prix de l'abonnement sera de cinq piastres par an, invariablement payable d'avance. La difficulté de solder les comptes dans les paroisses, même en employant les meilleurs agents, nous oblige à adopter, pour l'avenir, le système de [illegible] comptant. Tout abonnement devra être renouvelé avant son expiration, sans quoi, nous cesserons de servir le journal aux abonnés en retard.

Comme la reprise de notre publication semi-hebdomadaire pourra n'avoir lieu que dans un mois ou deux, nous recevrons des abonnements à l'édition quotidienne à raison de trois piastres par trimestre ou même de une piastre par mois, les frais de poste ou de transport restant à la charge des souscripteurs.

Jusqu'au rétablissement complet du service des postes, nous enverrons le journal à nos abonnés des paroisses par toutes les occasions qui se présenteront et aussi régulièrement que les circonstances le permettront.

On pourra s'abonner soit en nous [illegible] directement le montant de l'abonnement, soit en le versant entre les mains des agents que nous désignerons [illegible] de la réorganisation du service. Les souscripteurs sont priés de donner leur adresse [illegible]

Dyspepsie, Aigreurs, &c. &c.
GUERISON RADICALE.
ELIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE
DU DR J. BELLALERA.
[illegible]

Ligne de la Malle DE MOBILE ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.
[illegible]
POUR MOBILE—[illegible]
POUR LA BAIE ST-LOUIS ET LA PASSE CHRISTIANE—[illegible]
CHAS. W. LEWIS, No 163, rue Gravier.

Fret pour la rivière Alabama.
[illegible]
W. C. GRAHAM & Co., agents.

POUR VICKSBURG. [illegible]
POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—[illegible]
POUR MATAMOROS—[illegible]
POUR GALVESTON—[illegible]
POUR KINGSTON—Jamaïque—[illegible]
POUR LA HAVANE—[illegible]
BELIZE, HONDURAS. POUR BELIZE, HONDURAS—[illegible]
W. WAKEFIELD.
POUR VERA CRUZ—[illegible]
F. J. DA SILVA & Co.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.
Compagnie générale Transatlantique
Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.
WASHINGTON ... LAFAYETTE ... EUROPE ... FRANCE ... NAPOLEON III ...
GEO. MACKENZIE, Agent.

Vins de dessert et Vieille eau-de-vie de Cognac.
[illegible]

Avis au public et aux contribuables.
[illegible]

Leçons de chant.
[illegible]

D. AUGUSTIN, avocat,
[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

F. A. ROY, AVOCAT.

A. PITOT, AVOCAT, rue de la Douane No [illegible]

ALBERT VOORHIES, AVOCAT, 46 ...... Passage de la Bourse 46

LOUIS BUSH, AVOCAT, A THIBODEAUX, LOUISIANE.

T. J. & W. H. COOLEY, AVOCATS. Rue St-Charles No 36 au Premier chambre No 4.

J. EMILIEN TRUDEAU, AVOCAT. Bureau, Passage de la Bourse, No 7 PRES LA RUE DU CANAL.

Arthur Brocard, NOTAIRE PUBLIC, No 12 ...... Rue Carondelet ...... No 12

OCTAVE DE ARMAS, Notaire public, rue Royale.

A. D. DORIOCOURT, NOTAIRE PUBLIC, [illegible]

DR. YEISER, coroner, Bureau du coroner, [illegible]

LE Dr. DELERY. [illegible]

Dr. P. P. DUREL, De la Faculté de Paris, [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr H. C. D'AQUIN
[illegible]

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.
IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.
[illegible]

J. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE [illegible]

LE Dr. GRIS, CHIRURGIEN-DENTISTE. [illegible]

J. S. KNAPP, Chirurgien Dentiste, [illegible]

J. PARISY, Vétérinaire Maréchal-Ferrant. [illegible]

MONROE & NOYES, Marchands-commissionnaires et Encanteurs. [illegible]

GRAND ASSORTIMENT DE SELLERIE Anglaise, Française et Américaine, A LA SELLE ANGLAISE.
MAISON L. GUILBAUX & GIEPERS, 24, rue St-Charles, 24, [illegible]
Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.

Sabatier Frères & Co. Marchands Commissionnaires, [illegible] HAVANE, (Cuba)

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL.—Juillet, 1865. [illegible]

Emprunt 7-30 DES ETATS-UNIS.
[illegible]
AVIS AUX VOTANTS.
[illegible]
TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
[illegible]
Chemin de fer Pontchartrain.
[illegible]

INSTITUTIONS.
INSTITUTION LOCQUET, PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES. RUE DU CAMP. [illegible]
INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275 ...... RUE DAUPHINE ...... 275.
Institut St-Charles Dirigé par Mme C. MACE. [illegible]
LOUISIANA ACADEMY, PENSIONNAT ET EXTERNAT [illegible] Rue Hopital, [illegible]
ECOLE Française, Anglaise et Espagnole, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR, PENSIONNAT ET EXTERNAT, 240, 242, 244 Rue des Remparts. [illegible]
ECOLE DE MUSIQUE. Pour jeunes enfants et demoiselles, [illegible] TROIS PIASTRES.
Le Dr. ANTOINE, médecin français. [illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS. [illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans. CINQUIEME ETAT ANNUEL. [illegible]
Entrepôt de Tapis. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUD. NEUVIEME ETAT ANNUEL. [illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE, [illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans. [illegible]
A vendre, 40 SACS CAFE JAVA [illegible]
Produits de l'île de Cuba. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]
MALADIES SECRETES. M. E. GAUDOZ, Pharmacien [illegible]
Compagnie d'Assurance L'UNION de la Nouvelle-Orléans. [illegible]